

AVIS DE RECRUTEMENT DE TROIS (03) CADRES D'APPUI

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics désire recruter trois (03) Cadres d'Appui à affecter respectivement au niveau de la Direction de la Réglementation et Affaires Juridiques et de la Direction de la Formation et des Appuis Techniques.

I. CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE AUX POSTES

Pour concourir et être retenu à ces postes, les candidats doivent remplir des critères d'intégrité morale et de qualification dans les domaines indiqués ci-dessous :

N.B : Le candidat doit :

- Etre de nationalité burundaise ;
- Avoir au plus 45 ans ;
- N'avoir pas été condamné pour fraude, corruption et autre infractions connexes ;
- N'avoir pas été révoqué ni de la Fonction Publique, de la Police Nationale, de la Magistrature et des Forces de Défense Nationale ;
- Etre disponible immédiatement s'il est retenu.

II. QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUISES

1. Au niveau de la Direction Technique chargée de la Réglementation et des Affaires Juridiques

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste sont notamment les suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau licence (bac+4) en droit ;
- Avoir une expérience générale minimale de trois (03) ans ;
- Avoir une expérience particulière, en tant que cadre de niveau licence, dans le domaine juridique, particulièrement au niveau des cours et tribunaux, ou des connaissances particulières dans le domaine des marchés publics constituerait un avantage ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Avoir une connaissance suffisante de l'outil informatique, notamment les logiciels Word, Excel, Power point, etc.

2. Au niveau de la Direction Technique Chargée de la Formation et des Appuis Techniques.

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste sont notamment les suivantes :

- avoir une formation universitaire de niveau licence (bac+4) en Droit, Economie, ou une formation universitaire de niveau ingénieur Civil ou ingénieur Agronome ;
- Avoir une expérience générale minimale de trois (03) ans ;



